

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Chargé-e des affaires juridiques, ouvert au titre de l'affectataire NIMES UNIVERSITE, session 2025

Le président de Nîmes Université,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1er :

Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Chargé-e des affaires juridiques, ouvert au titre de l'affectataire NIMES UNIVERSITE, au titre de l'année 2025 :

- Madame BOURRAT Pascale, Directrice Générale des Services groupe III, présidente, Nîmes Université,
- Madame DUBOIS Nelly, attachée hors classe de l'État, vice-présidente, Nîmes Université,
- Monsieur REYNAUD Morgan, attaché principal d'administration de l'État, expert, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation,
- Monsieur ABELA Eric, attaché d'administration de l'État, Aix Marseille Université,
- Madame FEUILLADE Caroline, ingénieur d'études, Nîmes Université,.
- Monsieur DOUGHA Badredine, attaché principal d'administration de l'État, suppléant, Université de Lorraine.

Article 2 :

En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Nîmes, le

Le président de Nîmes Université

Benoît Roig